

Politique sur la vaccination contre la COVID-19 Présence et participation aux événements

Janvier 2022

POLITIQUE

1. DIVING PLONGEON CANADA (l'« **organisme** ») s'engage à prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de ses employés, des athlètes, ainsi que de toutes autres parties intéressées contre le risque que représente la COVID-19. La présente politique vise à encourager et à soutenir la vaccination contre la COVID-19, à assurer une sécurité maximale au sein de l'organisme ainsi qu'à obtenir le plus haut taux possible de vaccination contre la COVID-19, la vaccination étant l'une des principales mesures de prévention et de contrôle contre le risque que pose la COVID-19. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la présente politique, l'organisme s'engage également à respecter toutes les lois applicables en matière de protection de la vie privée, de droits de la personne, et de santé et sécurité publiques et au travail, ainsi que toute autre loi applicable.

PORTÉE ET APPLICABILITÉ

2. La présente politique s'applique à toutes les personnes qui assistent à des événements organisés ou animés par l'organisme, notamment les athlètes, les bénévoles et les autres participants.

DÉFINITIONS

« **COVID-19** » réfère à la maladie infectieuse causée par le SARS-CoV-2.

« **activités de l'organisme** » réfère à toutes les activités liées à l'organisme, qu'elles aient lieu sur les lieux de l'organisme ou à l'extérieur de ceux-ci, y compris les événements et les déplacements.

« **lieux de l'organisme** » comprend, notamment, l'ensemble des terrains, des propriétés, des structures, des installations, des véhicules ou de l'équipement détenus, loués, exploités, utilisés ou autrement contrôlés par l'organisme aux fins d'exercer les activités de l'organisme. Ils ne comprennent pas la résidence personnelle d'un participant.

« **participants** » comprend l'ensemble des athlètes, du personnel de soutien, des membres de la famille, des tuteurs, des bénévoles, des entrepreneurs et fournisseurs de biens et services et des autres personnes qui assistent aux activités de l'organisme ou qui y représentent Diving Plongeon Canada.

« **preuve de vaccination** » réfère au document délivré par l'État qui atteste qu'une personne a été adéquatement vaccinée, ainsi que de la pièce d'identité avec photo délivrée par l'État qui correspond à la personne visée.

« **vaccin(s)** » réfère aux préparations qui sont administrées (par injection) pour stimuler la réponse immunitaire du corps contre la COVID-19. La liste des vaccins approuvés est disponible sur le site de Santé Canada:

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/medicaments-vaccins-traitements/vaccins.html>

« **vaccination** » réfère à l'administration d'un ou de plusieurs vaccins afin de protéger la population contre la COVID-19. Cela peut inclure l'administration d'une ou de plusieurs doses de vaccin.

« **vacciné(e)** » réfère à une personne qui a reçu toutes les doses d'un vaccin, recommandées ou requises par Santé Canada, qui sont nécessaires pour provoquer une réponse immunitaire contre la COVID-19.

« **adéquatement vacciné(e)** » réfère à une personne qui a reçue:

- Une série complète de vaccins autorisés par Santé Canada contre la COVID-19, ou une combinaison de ces vaccins,
- Une ou deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 non-autorisé par Santé Canada, suivi par une dose d'un vaccin ARNm contre la COVID-19 autorisé par Santé Canada, ou
- Trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 non-autorisé par Santé Canada; ET
- La dernière dose d'un vaccin contre la COVID-19 depuis au moins 14 jours.

VACCINATION

3. Santé Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux, l'Agence de la santé publique du Canada, les autorités de santé publique régionales et l'Association médicale canadienne ont tous approuvé la vaccination volontaire contre la COVID-19 pour tous les adultes qui peuvent recevoir un vaccin en toute sécurité.

4. **L'organisme exige que tous les participants fournissent une preuve attestant être adéquatement vacciné avant d'entrer dans les locaux de l'organisme ou de participer à une activité de l'organisme.**

5. Il peut être interdit aux participants qui ne sont pas adéquatement vaccinés ou qui ne fournissent pas une preuve de vaccination adéquate d'accéder aux lieux de l'organisme ou d'utiliser ceux-ci et de participer aux activités de l'organisme à moins que le participant ne fasse l'objet d'une mesure d'accommodement aux termes de l'article 6 ci-après.

APPLICATION CONTINUE DES MESURES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

6. Aucune disposition de la présente politique ne dispense les participants, même ceux qui sont adéquatement vaccinés, de leur obligation de respecter les mesures applicables en matière de santé et de sécurité qui sont requises ou recommandées par les autorités de santé publique provinciales non plus que du respect des politiques connexes de l'organisme qui sont en vigueur afin de réduire la propagation de la COVID-19.

7. De plus, lorsqu'ils effectuent des déplacements à l'étranger, les participants doivent respecter les lois, les lignes directrices recommandées et les protocoles mis en place par le gouvernement local du pays où ils se trouvent. Lorsqu'ils effectuent des déplacements à l'étranger avec ou au nom de l'organisme, les participants sont tenus, à tout le moins, de respecter les mesures applicables en matière de santé et de sécurité qui sont requises ou recommandées par les autorités de santé publique provinciales du Canada ainsi que de respecter les politiques connexes de l'organisme qui sont en vigueur afin de réduire la propagation de la COVID-19.

MESURES D'ACCOMMODEMENT

a) Mesures d'accommodement pour les participants qui ne peuvent pas être vaccinés

L'organisme s'engage à offrir un environnement exempt de discrimination et de harcèlement conformément aux lois applicables en matière de droits de la personne. L'organisme peut exempter les participants qui sont admissibles en fonction d'une ou plusieurs exemptions médicales reconnues par la loi ou motifs de distinction illicite, en vertu des lois applicables en matière de droits de la personne, de l'application stricte de la présente politique.

Les participants qui souhaitent faire l'objet de mesures d'accommodement sont tenus, en vertu de la loi, de déterminer les exemptions médicales reconnues par la loi ou les motifs de distinction illicite précis auxquels, selon eux, la vaccination contreviendrait et de participer au processus d'accommodement, y compris fournir des renseignements permettant d'établir l'existence d'exemption médicale ou de motifs de distinction illicite, de restrictions connexes et de moyens d'accommodement possibles. Afin de discuter des exemptions possibles et des mesures d'accommodement connexes aux termes de la présente politique, les participants admissibles devraient communiquer avec la directrice des opérations de l'organisme.

b) Responsabilité en matière d'accommodements approuvés

Les participants qui souhaitent faire l'objet de mesures d'accommodement doivent obtenir une approbation écrite de la directrice des opérations de l'organisme avant d'accéder aux lieux de l'organisme ou de participer à toute activité de l'organisme.

Si un accommodement a été approuvé pour des personnes qui ne sont pas adéquatement vaccinées afin qu'elles participent à une activité organisée, tous les coûts liés au respect de tels accommodements (comme les tests de dépistage) relèveront de la responsabilité de la personne qui n'est pas vaccinée.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

a) Participants de courte durée

La participation ou la présence pour une courte durée visent les spectateurs à des activités de l'organisme et les visiteurs qui ne sont pas présents régulièrement sur les lieux de l'organisme ou qui ne sont pas tenus d'être présents sur les lieux de l'organisme pour prendre part aux activités de l'organisme.

Les renseignements sur le statut vaccinal des participants qui accèdent aux lieux de l'organisme ou qui prennent part aux activités de l'organisme pour une courte durée seulement ne seront pas recueillis ou stockés une fois que la preuve de vaccination de ces participants aura été vérifiée.

b) Participants réguliers et participants qui effectuent des déplacements avec l'organisme

Fins de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation des renseignements sur le statut vaccinal

Les renseignements sur le statut vaccinal des participants réguliers et des participants qui effectuent des déplacements avec l'organisme ou en son nom seront recueillis et pourront être utilisés et divulgués conformément aux modalités de la présente politique, de la politique de confidentialité de l'organisme, de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (la « **LPDP** ») et de toute autre loi provinciale applicable en matière de protection de la vie privée, le cas échéant. Les renseignements sur le statut vaccinal seront uniquement recueillis, utilisés et divulgués selon ce qui est requis aux fins raisonnables suivantes :

1. la prise de toutes les précautions raisonnables pendant la pandémie pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants au sein de l'organisme grâce à une planification appropriée en matière de santé et de sécurité fondée sur le statut vaccinal;
2. une divulgation limitée, au besoin, aux fédérations ou aux organismes internationaux qui organisent les compétitions ou les événements ou lorsque cela est jugé nécessaire par l'organisme;
3. l'administration de la présente politique.

L'organisme se réserve également le droit de divulguer les renseignements sur le statut vaccinal à ses partenaires pour faciliter les activités de l'organisme, et remettra un préavis au participant visé avant une telle divulgation.

La collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements seront fondées sur les modalités suivantes :

1. Les participants doivent divulguer leur statut vaccinal à l'organisme sur une base proactive et continue ou autrement selon les directives fournies conformément à la présente politique, et ils peuvent être invités à donner leur consentement par écrit dans le formulaire figurant à l'annexe « A » de la présente politique;
2. Les participants qui ont rempli un formulaire de consentement seront invités à fournir une copie de leur certificat de vaccination ou de tout autre document approprié délivré par l'État afin que l'organisme puisse confirmer leur statut vaccinal. Seul le statut vaccinal du participant sera consigné par l'organisme;
3. L'organisme préservera la confidentialité du statut vaccinal des participants conformément à la LPRPDE et aux lois applicables en matière de santé et de protection de la vie privée. Plus particulièrement, ces renseignements ne seront pas communiqués et consultés qu'en cas de nécessité absolue, uniquement aux fins susmentionnées, ou pour respecter un ordre juridique de divulgation des renseignements;
4. Les renseignements seront stockés en lieu sûr et conservés par l'organisme dans un fichier distinct;
5. Les renseignements ne seront conservés que pendant la durée de la relation du participant avec l'organisme et seront détruits lorsque cette relation prendra fin. Sous réserve de directives officielles quant à l'issue de la pandémie de COVID-19, ces renseignements pourraient être détruits plus tôt, auquel cas un avis général en ce sens sera communiqué.

RESPONSABILITÉS

8. Tous les échelons de la direction de l'organisme sont responsables de l'administration de la présente politique conformément à la loi applicable.
9. Les participants doivent se conformer à la présente politique et, ce faisant, à toutes les obligations légales applicables se rapportant à la COVID-19, y compris en ce qui concerne les mesures de santé publique, notamment le respect des mesures de distanciation physique, le port du masque, et l'isolement à la maison s'ils sont malades.

MODIFICATIONS ET EXAMEN

L'organisme passera la présente politique en revue et la mettra à jour au besoin et selon ce qui est raisonnable compte tenu de la nature évolutive de la pandémie, de la disponibilité des vaccins et des directives du gouvernement et des autorités de santé publique.

Annexe « A »

Formulaire de consentement exprès destiné aux participants réguliers et aux participants qui effectuent des déplacements Renseignements sur la vaccination contre la COVID-19

Le présent document constitue un consentement exprès à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation du statut vaccinal à l'égard de la COVID-19. En signant ce formulaire de consentement, vous autorisez l'organisme à recueillir, à utiliser et à divulguer vos renseignements personnels décrits ci-dessus aux fins suivantes :

- prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la santé et la sécurité des employés, des entrepreneurs, des entraîneurs, des athlètes, du personnel de soutien, des membres de la famille, des tuteurs et des bénévoles au sein de l'organisme;
- prendre des décisions concernant la participation aux activités sportives, plus particulièrement lorsque les participants doivent interagir directement avec des employés, des entrepreneurs, des entraîneurs, des athlètes, du personnel de soutien, des membres de la famille, des tuteurs, des bénévoles et d'autres personnes;
- fournir de l'information limitée aux fédérations ou aux organismes internationaux qui organisent les compétitions ou les événements, ou lorsque cela est raisonnablement exigé pour faciliter les activités de l'organisme;
- administrer la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 - Présence et participation aux événements* de l'organisme.

Les renseignements personnels seront conservés dans un dossier distinct et les mesures de protection appropriées seront prises. Ces renseignements ne seront consultés qu'en cas de nécessité absolue, uniquement aux fins susmentionnées, ou pour respecter un ordre juridique de divulgation des renseignements.

Vos renseignements sont recueillis, utilisés et divulgués aux termes de la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 de l'organisme et de sa politique de confidentialité. Les renseignements ne seront conservés que pendant la durée requise.

Consentement exprès

J'accepte par les présentes que l'organisme recueille, utilise et divulgue les renseignements concernant mon statut vaccinal à l'égard de la COVID-19 aux fins de la présente politique conformément à ce qui est décrit ci-dessus.

Signature : _____

Nom : _____

Date : _____